

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 13 février 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 février 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, M. CROZET Yves (arrivé à 19h15), Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :

33

Nombre de votants :

40

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M. LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme CARRENO Mercédès.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LOMBARD Jean Marc à M. MATRAY Jean-Luc, Mme LEBEAU Colette à Mme LEBLANC Florence, Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. HERTZOG Etienne (Charlieu).

N°2025/N°021

OBJET : SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION « LA CULTURE DANS NOS VILLAGES » DU 1^{ER} MARS AU 31 MAI 2025

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires qu'afin de diffuser une offre artistique au plus près des habitants du territoire et d'irriguer la culture sur l'entièreté du territoire, Charlieu-Belmont Communauté a souhaité mettre en place une programmation culturelle intercommunale en accompagnant un événement annuel par commune. Ces manifestations auront lieu pendant la saison hivernale dans chacune des communes du territoire en coopération avec les élus culture ayant pour volonté de mettre en lumière les disciplines artistiques existantes sur le territoire. Dans ce cadre, les référents peuvent proposer une manifestation issue prioritairement du :

- Catalogue des acteurs culturels de Charlieu-Belmont Communauté avec une prise en charge du coût artistique s'élevant à 80% maximum dans la limite d'un montant de subvention de 1 000 €
 - Catalogue de la saison culturelle départementale « De villes en villages », considérant l'aide apportée par le Département, la communauté de communes financera 20% maximum du coût du spectacle dans la limite d'un montant de subvention de 500 €.
- Pour une manifestation extérieure à ces deux catalogues :
- La communauté de communes financera 50% maximum du coût du spectacle dans la limite d'un montant de subvention 800 €.

Sur la deuxième période de la programmation intercommunale « La culture dans nos villages » 2024/2025, du 1er mars au 31 mai 2025, 5 demandes ont été déposées pour un total sollicité de 2 279,60 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- À l'association Être soi et Grandir Ensemble, commune de Saint-Nizier-sous-Charlieu pour le spectacle « Elle pas princesse, lui pas héros » de la compagnie de la Commune, issu du catalogue de la saison culturelle du Département de la Loire, le samedi 8 mars. Montant des dépenses globales : 2 388,19 €, montant des dépenses artistiques : 1 688,00 €. Montant sollicité : 337,60 € (20 %). Subvention retenue : 20 % des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 337,60 €.
- À l'association Festibaye, commune de La Bénisson-Dieu pour le spectacle « Medley Cabaret » de la compagnie Les Farfadets, issu du catalogue des acteurs culturels de Charlieu-Belmont Communauté, le samedi 29 mars. Montant des dépenses globales : 1 630 €, montant des dépenses artistiques : 900 €. Montant sollicité : 720 € (80 %). Subvention retenue : 80 % des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 720 €.
- À l'association ASCR Ressins, commune de Nandax pour le concert « Les Pies-Treries » du groupe Les Pies, issu du catalogue de la saison culturelle du Département de la Loire, le mercredi 28 mai. Montant des dépenses globales : 9 860 €, Montant des dépenses artistiques : 2 110 €. Montant sollicité : 422 € (20 %). Subvention retenue : 20 % des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 422 €.
- À l'association Familles Rurales, commune de Boyer pour le spectacle Énergie's libres de la compagnie Vague2flow, issu du catalogue de la saison culturelle du Département de la Loire, le mercredi 28 mai. Montant des dépenses globales : 4 872 €, Montant des dépenses artistiques : 2 000 €. Montant sollicité : 400 € (20 %). Subvention retenue : 20 % des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 400 €.
- À l'association Les Amis des Musées, commune de Charlieu pour l'exposition d'art textile et sculpture « Métamorphoses » de l'artiste plasticienne Charlotte Limonne, issu du catalogue des acteurs culturels de Charlieu-Belmont Communauté, à partir du samedi 17 mai. Montant des dépenses globales : 500 €, Montant des dépenses artistiques : 500 €. Montant sollicité : 400 € (80 %). Subvention retenue : 80 % des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 400 €.

Le Secrétaire de séance
de la commune de Charlieu
M Etienne HERTZOG



Le Président de la Communauté Représentant
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250213-DELIB2025-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2025
Publication : 20/02/2025